

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET RIZICOLE DE SOCTRANG

Société foncière et rizicole de Soctrang
Société anonyme au capital de 2.500.000 francs.
Augmentation de capital de 10.000.000 de francs.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 février 1929)
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 février 1929)

Exposé. — La Société foncière et rizicole de Soctrang a été créée pour prendre part à la vente judiciaire du 27 décembre 1928 des rizières de M. Huynh-hu-Gia, sises dans la province de Rachgia.

Ces rizières, d'une superficie de 4.200 hectares, d'un seul tenant et entièrement en état de culture, sont situées sur les bords du Quan Lô, c'est-à-dire dans la région des meilleures terres de la Cochinchine. Aménagées avec beaucoup de soin par leur précédent propriétaire, M. Lê-Phat-An, elles comportent notamment : un réseau important de canaux intérieurs d'une longueur approximative de 34 kilomètres et ayant coûté plus de 200.000 piastres — et des talus d'une longueur approximative de 60 kilomètres, dont les principaux sont comptantes d'arbres propres à la production de sticklac.

La vente judiciaire du 27 décembre 1928 comprenait, en outre, une quinzaine de barques, un cheptel de 300 buffles et divers bâtiments, le tout d'une valeur approximative de 30.000 piastres.

L'estimation des rizières seules, achetées 800.000 \$ en 1927 par M. Huynh-hu-Gia, avait été fixée, à la même date, à 750.000 \$ (en vue d'un prêt hypothécaire) par le Crédit foncier d'Indochine.

La Société foncière et rizicole de Soctrang les a achetées 690.000 \$, y compris les immeubles et le cheptel.

Avant de décider cet achat, les fondateurs de la société s'étaient assuré, en vue d'une exploitation éventuelle, le concours d'un riziculteur expérimenté, propriétaire de 750 hectares de rizières voisines, acceptant de joindre ses rizières à celles qui seraient acquises et de prendre la direction talonne, avec une rémunération basée principalement sur un pourcentage dans les bénéfices après prélèvement de l'intérêt statuaire.

Le premier achat prévu ayant été réalisé, cet arrangement l'a été également et les 750 hectares de rizières en question sont joints aux premiers, constituant au total un domaine de 4.950 hectares.

Ces rizières supplémentaires sont entièrement cultivées comme les précédentes. Elles sont aménagées suffisamment avec 15 kilomètres de canaux et 6 kilomètres de talus. L'expert, chargé par la société de les évaluer, les a estimées 90.000 \$, y compris les bâtiments et le cheptel.

Leur paiement sera effectué pour les 2/3 en actions d'apport.

Les bénéfices totaux et annuels d'exploitation pouvant être prévus sont (avec la piastre à fr. : 12,50) de l'ordre de 1.800.000 francs, au minimum. Toutefois, ce rendement ne peut être escompté que pour le second exercice de la société, le premier devant servir à un réajustement des fermages et au rétablissement de l'organisation ancienne, compromise durant la liquidation judiciaire du précédent propriétaire. — Pour ce premier exercice, il est prévu un bénéfice de 100.000 piastres, soit 1.250.000 francs

Aux opérations rizicoles indiquées ci-dessus, la société aura très probablement l'occasion de joindre des opérations foncières locales intéressantes, que la situation de notre directeur et d'une partie des membres du conseil lui permettront de connaître et de réaliser. C'est en prévision de ces opérations supplémentaires que la société a pris le titre de « Société foncière et rizicole de Soctrang » et a prévu leur réalisation dans ses statuts.

Les bénéfices de ce chef ne sont escomptés que pour mémoire.

Programme financier. — La Société foncière et rizicole de Soctrang a été constituée sous la forme de société anonyme, au capital de 2.500.000 fr., entièrement versé et divisé en 25.000 actions d'une valeur nominale de 100 fr.

16.000 parts de fondateur ont été créées.

Les principales caractéristiques des statuts sont les suivantes :

Siège social : 26, rue Catinat à Saïgon.

Objet : exploitations rizicoles ; acquisition, vente, exploitation, mise en valeur de terrains et immeubles, etc.

Durée : cinquante années.

Année sociale : commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencé le 1^{er} janvier 1929 prendra fin le 31 août 1930.

Capital : 2.500.000 francs divisé en actions de 100 francs.

Parts de fondateur : Il a été créé à l'origine 16.009 parts de fondateur sans valeur nominale.

Obligations : Néant.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; la somme nécessaire pour payer un intérêt de 7 % aux actions ; Sur le solde : 1 % au conseil d'administration ;

Sur le surplus : 75 % aux actions, 25 % aux parts de fondateurs.

Conseil d'administration : composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Conseil d'administration

MM. Jean Duclos, administrateur de sociétés [Société indochinoise de transports (SIT)], président,

Jean Mazet ¹, négociant, administrateur délégué,

Gustave Bertrand, avocat à Soctrang,

Georges Bertrand, avocat à Soctrang,

Charles Beyssac, administrateur de sociétés [Sté indochinoise de transports (SIT)],

Paul Blanchard ²,

¹ Jean Mazet : des distilleries éponymes.

² Paul Blanchard : ancien inspecteur de 1^{re} classe des douanes et régies de l'Indochine. Chevalier de la Légion d'honneur après 26 ans de service (*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923). Passé au service de la Société financière des caoutchoucs (Socfin). Administrateur et directeur général des Terres-Rouges. Administrateur du Port de commerce de Saïgon, des Caoutchoucs de Padang, de la Compagnie foncière d'Indochine, de la Société foncière et rizicole de Soctrang. Membre (1926), vice-président (1927), président (1929-1930) du Conseil colonial. Réélu conseiller colonial en 1930 mais abandonnant la présidence à M^e Mathieu, notaire, pour cause de retour momentané en France. Représentant du conseil colonial au Grand Conseil des intérêts économiques et financières de l'Indochine lors des sessions de 1929 (président), 1930, 1932 et 1933. Vice-président du Syndicat des planteurs de caoutchouc, il en démissionne au printemps 1937 pour cause de retour en France.

René Héraud ³, administrateur de sociétés,
Émilien Mazet, industriel,
Amédée Meslier ⁴, propriétaire,
A. Pham-van-Tuoi, *tong-doc* honoraire à Vinh-Long,
La Société financière d'Indochine [Sofinindo], société anonyme au capital de 20.000.000 de francs, administrateurs.

Pour parfaire le montant de ses achats ainsi que pour effectuer les dépenses d'installation et de matériel nécessaires, la société a besoin d'un capital complémentaire de 10.000.000 de francs.

Le paiement des 2/3 des 750 hectares des rizières supplémentaires, soit 750.000 fr., devant être effectué en actions d'apport, le montant des capitaux à trouver en espèces est de 9.250.000 fr.

Cette somme est appelée sous forme d'émission de 92.000 actions nouvelles de 100 fr. aux conditions suivantes :

L'émission sera ouverte du 15 au 28 février 1929 ;

les anciens actionnaires auront un droit de préférence et pourront souscrire à titre irréductible au prorata des actions anciennes possédées par eux ; les sommes restant disponibles seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, au prorata du montant de leurs souscriptions ;

les souscriptions devront être accompagnées du versement de la totalité de leur montant ;

les versements pourront être effectués, au choix des souscripteurs, en francs ou en piastres, celles-ci au taux de fr. 12,50, soit à raison de 8 \$ par action ;

une part de fondateur sera remise aux souscripteurs par vingt actions souscrites et affectées.

Les versements accompagnés des bulletins de souscription sont reçus aux guichets, en Indochine, de la Banque de l'Indochine, de la Banque franco-chinoise, de la Société financière française et coloniale [SFFC], de la Banque de Saïgon [Rivaud], de l'Agence financière d'Indochine [ultérieurement Agence économique et financière (Peautonnier)].

Le conseil d'administration.

(La notice légale a été publiée au *Journal officiel de l'Indochine*).

³ René Héraud (1882-1929) : directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles (Shell), co-propiétaire des plantations de caoutchouc de Suoi-chua et Phuoc-Binh, administrateur du port de commerce de Saïgon, président de la Cie foncière d'Indochine. Membre représentant la CCI de Saïgon (1920), puis président (1926) du Conseil colonial (en remplacement de Lachevrotière récusé par les conseillers annamites). Président du Syndicat des planteurs de caoutchouc (septembre 1925). Président du comité d'achat de la collection Holbé (juin 1927) en vue d'abonder le fonds du futur Musée Blanchard-de-la-Brosse.

⁴ Amédée Meslier (Affreville, Algérie, 1873-Saïgon, 1938) : arrivé en Cochinchine en 1892, ancien chef du Service forestier. Candidat malheureux au Conseil colonial sur la liste radical-socialiste Ardin-Béziat à l'automne 1930. Grand chasseur devant l'Éternel, il survit de peu au printemps suivant à l'attaque d'un buffle sauvage au Cambodge (*L'Écho annamite*, 20 mars 1931). Il décède en août 1938 dans sa soixante-cinquième année.

1929 (avril) : CAPITAL PORTÉ À 12,5 MF
par émission de 100.000 actions de 100 fr. dont 7.500 actions d'apport



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET RIZICOLE DE SOCTRANG
S.A. au capital de 12.500.000 francs
divisé en 125.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon (Cochinchine)
ACTIONS DE CENT DRANCS
AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Le président du conseil d'administration : Jean Duclos (patron de la Société
indochinoise de transports)
Par délégation du conseil d'administration : Maurice Peautonnier ⁵.

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 6 juillet 1929

F. Forveille, imprimeur de titres Paris-Rodez



Même titre avec une signature différente à droite

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français
(Ministère des colonies, 1930)

ÉTUDES
GÉNÉRALES
SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[56]

Société Rizicole de Soc-Trang

Capital : 12.500.000 francs divisé en 125.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 13.000.

Objet : Mise en exploitation du domaine de Than-Long (province de Rach-Gia) (736 ha. 49) et d'un domaine d'une superficie de 4.200 ha. sis à Rach-Gia, sur les bords du Quan-Lo. La Société a participé à la constitution de la Société rizicole de Battambang.

Constituée le 24 avril 1929.

⁵ Maurice Peautonnier (1901-1978) : directeur de l'Agence économique et financière d'Indochine. Voir [encadré](#).

Siège social : 26, rue Catinat, Saïgon.

Conseil d'administration : M. Blanchard, président et administrateur-délégué ; MM. Georges Bertrand, Gustave Bertrand, Ch. Beyssac, J. Jean-Duclos, J. et E. Mazet, A. Meslier, Nguyen Van Vinh, Nguyen van Cua ⁶, le doc phu Vinh, Société financière d'Indochine.

Il n'a pas encore été dressé de bilan.

⁶ [Nguyễn van Cua](#) : patron de l'Imprimerie de l'Union à Saïgon.

1933 (30 septembre) :
RÉDUCTION DE CAPITAL À 11.750.000 FRANCS
PAR ANNULLATION DES 7.500 ACTIONS D'APPORT



**Société Rizicole
Foncière et de
Soctrang**

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 12.500.000 FRANCS
DIVISÉ EN 125.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés chez M^e MATHIEU, Notaire à Saigon (Cochinchine)

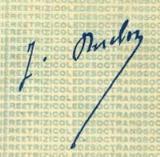
Capital porté à ~~12.500.000~~ 11.750.000 Francs
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 30 Septembre 1933

Part de Fondateur
AU PORTEUR

N^o 001,405

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Droit de Timbre acquitté par abonnement
Avis d'Autorisation Inséré
au Journal Officiel de l'Indochine
du 6 Juillet 1929

P. FORVILLE IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ

[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET RIZICOLE DE SOCTRANG
S.A. au capital de 12.500.000 francs
divisé en 125.000 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 117.500.000 fr.
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 30 septembre 1933

Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon (Cochinchine)
PART DE FONDATEUR
AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : Jean Duclos
Par délégation du conseil d'administration : Maurice Peautonnier.

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 6 juillet 1929

F. Forveille, imprimeur de titres Paris-Rodez

Société foncière et rizicole de Soctrang
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 octobre 1933)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société foncière et rizicole de Soctrang réunie le 30 septembre à Saïgon a approuvé le comptes du dernier exercice social tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration. Une assemblée extraordinaire tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire a décidé la réduction du capital social par annulation d'actions d'apport.

N.B. : sur les quatre sociétés citées ci-dessous, trois ont pour dirigeants MM. Jules Jean-Duclos et Charles Beyssac, de la Société indochinoise de transports.
Il est donc vraisemblable qu'il en soit de même pour la Ky-Odron

Étude de M^e Bernard Leservoisier,
notaire à Saïgon, 50, rue La-Grandière
Adjudication de valeurs, le jeudi 5 juillet 1934, à 9 heures du matin.
À Saïgon, 50, rue La-Grandière, en l'étude et par le ministère de M^e Bernard Leservoisier, notaire
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 juillet 1934)

Adjudication de valeurs, le jeudi 5 juillet 1934, à 9 heures du matin.
À Saïgon, 50, rue La-Grandière, en l'étude et par le ministère de M^e Bernard Leservoisier, notaire.
Désignation,

Premier lot

a) 50 actions de vingt piastres chacune, au porteur, de la Société des plantations du Kontum, société anonyme au capital de 200.000 p. dont le siège social est à Saïgon, entièrement libérées, n° 02.571 à 02.620. portant jouissance coupon n° 1 attaché.

b) 50 actions de vingt piastres chacune, entièrement libérées de la Société des plantations de Ky-Té, société anonyme au capital de 140.000 piastres, dont le siège social est à Saïgon, n° 1 à 50 en un certificat nominatif n° 1, portant jouissance courante.

c) et 310 parts bénéficiaires, au porteur, sans valeur nominale de la même Société des plantations de Ky-Té, n° 000.725 à 001 034, portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 10 fr. 00

Deuxième lot

40 actions de cent francs chacune, au porteur, de la [Société foncière et rizicole de Soctrang](#), société anonyme au capital de 12.500.000 fr., dont le siège social est à Saïgon, entièrement libérées, n° 026.115 à 026.154, portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 400 fr. 00

Troisième lot

2.000 actions de cent francs chacune, au porteur, de la Société des plantations du Ky-Odron, société anonyme au capital de 5.500.000 fr. dont le siège social est à Saïgon entièrement libérées, n° 10.401 à 10.500 (100) et 19.551 à 21.450 (1.900), portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 10.000 fr. 00

Quatrième lot

2.165 actions de cent francs chacune, au porteur, de la même Société des plantations du Ky-Odron entièrement libérées n° 21.451 22.450 (100), 31.151 à 32.300 (1.150) et 34.359 à 34.373 (15), portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 10.825 fr. 00

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Leservoisier, dépositaire du cahier des charges, et MM^e Lambert ⁷ et Millaud, avocats à la Cour d'appel de Saïgon, 26, rue La-Grandière.

Société foncière et rizicole de Soctrang
Assemblée générale ordinaire du 27 février 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 février 1936)

Monsieur Jean-Duclos, président du conseil d'administration, préside la séance.

La Cie foncière d'Indochine*, représentée par M. [Julien] Fontaine [Cie générale des colonies, Ch. fer Sud-IC], et la Banque franco-chinoise, représentée par M. Py, les deux forts actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

⁷ M^e Léon Lambert, ancien vice-président du Conseil colonial, administrateur de la Banque industrielle de Chine des Hévéas de Tayninh, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise (SUFI).

Conformément à l'article 32 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes et le bilan de l'exercice 1934-35.

Les quantités de paddy, riz et dérivés exportées par le port de Saïgon en 1935 se sont élevées à 1.718.013 tonnes. Ce chiffre a dépassé celui de 1928, année record avec 1.166.162 tonnes.

Simultanément, la moyenne des cours s'est légèrement relevée par rapport à celle de l'année précédente.

En ce qui nous concerne, notre récolte s'est élevée à 104.940 gia et le prix moyen de nos ventes est ressorti à 1 \$ 50 le picul.

Aussi, malgré la charge de 73.086 francs d'intérêt et d'une légère perte sur la valeur du stock antérieur, le déficit de l'exercice n'est que de 30.607 francs contre 176.393 fr. 40 pour l'exercice précédent.

Une nouvelle amélioration, même minime, des cours du paddy nous permettrait donc de rentrer dans l'ère des bénéfices.

L'époque à laquelle nous vous présentons ce rapport nous permet de vous faire part de la réalisation du prêt que nous a consenti le Service des prêts fonciers à long terme. Cette importante opération aura pour résultat de réduire le taux de nos intérêts de 9 à 7,75 % et d'échelonner sur douze années à partir de 1938 le remboursement de nos dettes qui auparavant étaient immédiatement exigibles.

Nous allons vous faire donner lecture du bilan et du compte de Profits et pertes, que nous vous prions de bien vouloir approuver, de même que le présent rapport, puis notre commissaire aux comptes vous présentera son rapport.

Nous vous soumettrons ensuite les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs,

Conformément au mandat que vous avez bien voulu me conférer, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 août 1935.

Votre comptabilité a été mise à ma disposition dans les délais légaux et les vérifications auxquelles j'ai procédé, m'ont permis de constater la régularité des écritures sociales ainsi que leur concordance avec le bilan et le compte de profits et pertes qui vous sont présentés.

Le déficit constaté dans le compte de profits et pertes est de 30.613 francs contre 176.393 fr. 30 pour l'exercice précédent.

Cette perte provient des charges d'intérêts sur divers emprunts.

Les comptes qui vous sont présentés donnant la situation exacte de la société, je vous engage à les approuver.

Saïgon, le 10 février 1936,

Signé : J. BRÉZET

BILAN ARRÊTÉ AU 31 AOÛT 1935 (en fr.)

ACTIF		
Immobilisations :		
Domaine Tan-Long :	9.533.017.47	
Constructions :	707.859.10	
Barrages et aires de séchages :	11.401 90	

Matériel labours :	256.625 65	
Matériel divers :	93.734 10	
Mobilier :	6.015 60	
Cheptel :	275.056 15	
Emballage :	25.932 10	
Frais de 1 ^{er} établissement :	93.774 22	
Frais d'augmentation de capital :	593.234 16	11.597.250 45
Réalisable :		
Stock de paddy :	15.062 00	
Avances aux fermiers (camp. 1935-36) :	42.217 00	
Fermiers :	1.508.863 00	
Avances sur impôts :	68.581 60	
Portefeuille :	251.493 66	
Débiteurs divers :	33.444.20	
Compte d'ordre :	48.079 30	1.967.740 76
Disponible :		
Espèces en caisse :	3.515 40	
en B.F.C. [Bq fr.-chinoise] :	689 85	4.205 25
Pertes et profits :		
Pertes de l'exercice précédent :	649.605 64	
Pertes de l'exercice 1934-35 :	30.613 00	680.218 64
		<u>14.249.415 10</u>
PASSIF		
Capital		11.750.000 00
Exigible :		
Banque Indochine Cpte d'avance :	1.142.841 20	
Caisse Française de Crédit agricole :	117.700 00	
Effets à payer :	560.000 00	
Créditeurs par avals :	85.666 20	
Créditeurs divers :	407.845 20	
Compte d'ordre :	185.362 50	2.499.415 10
		<u>14.249.415 10</u>

COMPTE PERTES & PROFITS

DÉBIT	
Frais généraux Saïgon	17.495 20
Impôts et taxes	41.331 70
Intérêts	73.092 30
Différence sur valeur stock antérieur	24.282 70
	<u>156.201 90</u>
CRÉDIT	
Bénéfice d'exploitation	125.588 90
Perte de l'exercice 1934-35	30.613 00
	<u>156.201 90</u>

Société foncière et rizicole de Soctrang
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 avril 1936)
 [idem Agricole de Binh-Truoc, Carrières du Donai, Foncière de Giadinh, Hévéas de
 Caukhoi, Sté civile des mines d'or du Kontum,
 Pêcheries en Asie, Rizières Thi-Doi]

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la Société foncière et rizicole de Soctrang est transféré 16 à 22, rue Chaigneau à Saïgon.

AEC 1937/1115 — Société rizicole de Soctrang,
 26, rue Catinat, SAIGON (Cochinchine).
 Bureau en France : 9, rue d'Aguesseau, PARIS.
 Capital. — Société anon., fondée le 24 avril 1929, 12.500.000 fr. en 125.000
 actions de 100 fr. — Parts : 13.000.
 Objet. — Mise en exploitation du domaine de Than-Long, prov. de Rach-Gia (736
 ha. 49), et d'un domaine sis à Rach-Gia, sur les bords du Quan-Lo, de 4.200 ha.
 La société a participé à la constitution de la Société rizicole de Battambang.
 Conseil. — MM. Blanchard, présid. et admin.-dél. ; Georges Bertrand, Gustave
 Bertrand, Ch. Beyssac, J. Jean-Duclos, Jean Mazet, Émilien Mazet, A. Meslier, Nguyen
 Van Vinh, Nguyen Van Cua, le doc phu Vinh, Société financière d'Indochine.
 N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements.

Société foncière et rizicole de Soctrang
 Assemblée générale ordinaire du 12 avril 1937
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 15 mai 1937)

Troisième résolution

L'assemblée nomme administrateurs de la société pour compter du 27 février 1936 MM. Jean-Duclos, Blanchard Paul, Mazet Émilien, Mazet Jean, le *doc phu su* Nguyen van Vinh, Bertrand Gustave, Bertrand Georges, Meslier Amédée, Société financière d'Indochine [Sofinindo], dont les mandats viendront à expiration suivant tirage au sort effectué tous les deux ans pour deux administrateurs sortants

L'assemblée ratifie expressément toutes les opérations faites depuis le 27 février 1936 jusqu'à ce jour par les administrateurs en fonctions.

Société foncière et rizicole de Soctrang
Société anonyme au capital de 11.750.000 francs
Siège social : 18 à 22, rue Chaigneau, SAIGON

Avis de convocation

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 mai 1939)

Messieurs les actionnaires de la SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET RIZICOLE DE SOCTRANG sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, 18 à 22, rue Chaigneau, à Saïgon, le jeudi 29 juin, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. — Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 1937-1938 ;
 2. — Présentation du bilan de l'exercice 1937-1938 ;
 3. — Nomination d'un ou deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1938-1939 et fixation de leur rémunération ;
 4. — *Quitus* à donner aux administrateurs et en particulier à la succession d'un administrateur décédé. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur ;
 5. — Décharge à donner aux administrateurs pour les affaires traitées par eux avec la société durant l'exercice 1937-1938 et autorisation à leur donner de pouvoir traiter de nouvelles opérations
-

ADJUDICATION DE VALEURS

Le mercredi 22 novembre 1939

à 10 heures du matin

À Saïgon, 50, rue La-Grandière,

en l'étude et par le ministère de M^e Bernard Leservoisier, notaire

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 novembre 1939)

En deux lots des valeurs vivantes :

PREMIER LOT

Six cent vingt-cinq actions de cents francs chacune, au porteur, de la SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET RIZICOLE DE SOCTRANG, société anonyme au capital de 11.750.000 francs dont le siège social est à Saïgon, n° 16 à 22, entièrement libérées ; n° 37.001 à 27.635, portant jouissance coupon n° 1 attaché,

Mise à prix 6.250 francs

DEUXIÈME LOT

Deux cent vingt-cinq parts de fondateur, au porteur, de la même société sans valeur nominale, n° 006.541 à 006.765, portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Observation ici faite que les parts faisant l'objet du deuxième lot n'ont jamais été distribuées et sont restées attachées à la souche, en dépôt au siège social de la SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET RIZICOLE DE SOCTRANG.

Mise à prix 50 francs

Frais en sus — Paiement des prix et des frais aussitôt le prononcé de l'adjudication — Faculté de réunion des lots.

PROCÉDURE

L'adjudication ci-dessus a lieu à la requête de la société « PLANTATIONS DES TERRES-ROUGES » [qui a absorbé la Banque de Saïgon], société anonyme au capital de cent dix millions de francs, dont le siège social est à Saïgon, 236, rue Mac-Mahon, en vertu d'une ordonnance rendue conformément à l'article 93 du Code de commerce par M. le président du tribunal mixte de commerce de Saïgon, le 4 septembre 1939.

Cette vente aura lieu aux conditions fixées par le cahier des charges dressé par M^e Bernard Leservoisière, notaire commis.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Leservoisière, dépositaire du cahier des charges.

La Dépêche d'I. C. du 18 novembre 1939

L'Information d'I. C. du 18 novembre 1939

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET RIZICOLE DE SOCTRANG
Société anonyme fondée en 1928
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : toutes exploitations agricoles.

Siège social : 16-22, rue Chaigneau, Saïgon.

Capital social : 11.750.000 fr., divisé en 117.500 actions de 100 fr.

À l'origine, 2.500.000 fr. en 25.000 actions de 100 fr.

Porté en avril 1929 à 12.500.000 par émission de 100.000 actions de 100 fr. dont 7.500 actions d'apport.

Ramené en 1933 à 11.750.000 par annulation des 7.500 actions d'apport.

Parts bénéficiaires : 16.000 titres.

Conseil d'administration : MM. É[milien] MAZET, J[ules] JEAN-DUCLOS, G[eorges] BERTRAND, M[aurice] PEAUTONNIER, J[ean] MAZET, P[aul] BLANCHARD [Rivaud], M[arc] BÉNIGNUS [Bq fr.-chinoise], Gustave BERTRAND.

Année sociale : du 1^{er} septembre au 31 août.

Assemblée générale : dans les 10 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % aux actions ; sur le surplus : 10 au conseil d'administration, 75 % aux actions, 25 % aux parts de fondateur.

Inscription à la cote : marché local.

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
	milliers de fr.		fr.
1938-39	—	—	—
1939-40	2,7	—	—
1940-41	9,1	—	—

Cours relevés en 1942, plus haut : 25 fr, plus bas : 22 fr.

AEC 1951 : uniquement Sté rizicole de Soctrang, 16-22, r. Chaigneau, Saïgon [même adr. que Vrinat + la Sté industrielle du Laos]. — Sté anon., 24 avril 1929. Exploit. de domaines agricoles dans la prov. de Rach-Gia.
